

Loi Travail : quand le web rencontre la rue

Quelques enseignements de cinq mois d'une mobilisation innovante

Sophie Binet*

FÉVRIER 2016, AVEC LA LOI TRAVAIL, LE GOUVERNEMENT VALLS a une bien singulière façon de fêter les 10 ans de la mobilisation contre le CPE. La loi Travail est rendue publique le 17 février par *Le Parisien*. Élaborée sans négociation ni concertation avec les organisations syndicales, elle contient toutes les dispositions que le MEDEF n'a jamais réussi à faire adopter dans les négociations interprofessionnelles : augmentation des durées maximum de travail, moindre paiement des heures supplémentaires, réforme des licenciements économiques, accords de compétitivité « offensifs », plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciements abusifs, réforme de la médecine du travail, réforme des modalités de négociation d'entreprise, pénalisation des privé-es d'emploi, inversion de la hiérarchie des normes et fin du principe de faveur pour tout le volet temps de travail du Code du travail... C'est la première fois qu'un gouvernement ose aller aussi loin. Douché par la mobilisation contre le CPE en 2006, Nicolas Sarkozy, qui n'a pas osé réformer le Code du travail durant son quinquennat, apparaît comme un tendre à côté de la réforme portée par Myriam El Khomri.

Pire, cette réforme fait suite à 3 lois réformant le Code du travail. La loi dite de sécurisation de l'emploi, adoptée en 2013 suite à l'accord interprofessionnel signé par la CFDT, la CGC, la CFTC et le MEDEF, qui contenait notamment une réforme des licenciements économiques, pour transférer à la négociation la définition des règles auparavant applicables à tous et limiter le pouvoir du juge, ou encore les accords compétitivité défensifs, avec la possibilité de bloquer les salaires pendant trois ans en cas de difficultés de l'entreprise. La loi Rebsamen (2015), qui réformait en profondeur les modalités de négociation à l'entreprise, notamment en regroupant les négociations

et consultations (supprimant au passage celle concernant l'égalité femmes/hommes), en offrant la

* Sophie Binet est Secrétaire générale adjointe de l'UGICT-CGT.

possibilité au patronat de supprimer les CHSCT et de créer une instance unique. Et enfin la loi Macron (2015), qui réformait à nouveau les licenciements économiques, élargissait le travail du dimanche, ou encore supprimait les élections prud'homales. La loi Macron prévoyait également le plafonnement des indemnités prud'homales, légalisant ainsi les licenciements abusifs. Suite au recours travaillé par le Syndicat des Avocats de France, cette disposition a finalement été censurée par le Conseil constitutionnel. La mobilisation contre la loi de 2013, limitée au corps militant, permet de gagner quelques infléchissements lors du débat à l'Assemblée nationale. La loi Macron est combattue essentiellement par des mobilisations sectorielles, et notamment dans le commerce, ce qui permet d'imposer quelques verrous limitant la généralisation du travail du dimanche. À l'initiative du Syndicat des Avocats de France, une pétition est lancée en juin 2015 avec l'ensemble des organisations syndicales contre le plafonnement des indemnités prud'homales. Cependant, peu portée, elle ne comptera que quelques dizaines de milliers de signatures.

La bataille de l'information

La loi Travail est donc la 4^e réforme du Code du travail en 4 ans, le MEDEF sait que ce sera la dernière, et y a donc inclus l'ensemble de ses doléances du moment. L'objectif est d'adopter une stratégie similaire à celle retenue pour la loi Macron : un projet de loi très volumineux et technique, qui touche de très nombreux sujets et ne peut être résumé à une mesure phare. L'opacité est organisée pour empêcher la mobilisation. Le lancement de la pétition « loi Travail Non Merci » a donc d'abord pour objectif de faire la transparence. Le projet de loi est décortiqué et ses principales dispositions sont traduites pour démontrer leur impact sur le quotidien des salariés. Ainsi, il ne s'agit pas de défendre le Code du travail (slogan qui parle aux juristes et aux syndicalistes, mais moins aux salariés) mais nos droits au travail, et ainsi d'en faire tout de suite un enjeu d'intérêt général, une question de société. Lancée le 19 février, 2 jours après la publication du projet de loi par *le Parisien*, la pétition recueille un succès fulgurant et 100 000 signatures en 48 heures, un record. Initiée par des militant-es de l'UGICT-CGT avec Caroline De Haas et Eliott Lepers, la pétition est portée par un collectif de 10 salariés (pour l'essentiel syndiqués à la CGT), représentant la diversité du monde du travail et incarnant chacun la façon dont la loi Travail impacte particulièrement les femmes, les hommes, les ouvrières et ouvriers, les cadres, les salariés des TPE et des grands groupes, du tertiaire et de l'industrie, jeunes ou seniors. L'objectif, en lien avec le décryptage des dispositions du projet de loi, est de permettre à chacune et chacun de se sentir concerné et de mesurer l'impact sur son quotidien.

LOI TRAVAIL : RETOURS SUR MOBILISATION

La pétition ne vise pas à aligner les sigles ou les premiers dirigeants d'organisations. Elle annonce la façon dont la mobilisation sera construite par en bas, à partir des contenus. Pour permettre une appropriation et une diffusion large et sans exclusive, les signataires sont élargis, dès le 21 février avec des militantes et militants de la JOC, de l'UNL, de l'UNEF, de l'UNSA, de la CGC, de Solidaires puis de FO.

C'est le retentissement de la pétition qui permet de montrer qu'une mobilisation de masse est possible, et qui aide à la tenue de la première intersyndicale convoquée à l'initiative de la CGT le mardi 23 février. Deux semaines après son lancement, la pétition a recueilli 1 million de signatures, battant tous les records de viralité. Le numérique joue un rôle majeur en ce qu'il permet une diffusion beaucoup plus large et rapide – si on compare avec le CPE où de longues semaines d'information de masse avaient été nécessaires avant les premiers jours de mobilisation. La pétition permet la mobilisation dans des secteurs et des catégories ne disposant pas toujours d'implantation syndicale (PME, Ingénieurs, Cadres, professions techniciennes et intermédiaires...). L'utilisation du numérique, si elle progresse très rapidement, n'est pas encore homogène dans la population et concerne encore davantage les



jeunes et les diplômés du supérieur. La pétition permet à des salariés qualifiés à responsabilité, souvent privés de liberté d'expression dans l'entreprise du fait du « *devoir de loyauté* », de s'informer et d'exprimer leur position sans se mettre en danger dans l'entreprise. De l'autre côté, elle n'est pas accessible à celles et ceux qui n'ont pas de messagerie électronique, des militants CGT rapportent par exemple des sollicitations d'ouvriers les interrogeant pour savoir comment signer cette fameuse pétition.

Convaincue que le décryptage et la compréhension du contenu du projet de loi jouerait un rôle déterminant, l'UGICT a mis à disposition dès le 16 février au soir une analyse du projet de loi, réactualisée ensuite tout au long de la mobilisation, au fur et à mesure des reculades et évolutions gouvernementales. C'est ce qui a permis d'enraciner le rejet du projet de loi et de contrer les argumentaires gouvernementaux. À l'image de ce qui s'est passé en 2005 lors de la mobilisation contre le Traité constitutionnel européen, l'élévation du niveau de qualification a permis de contester aux « élites » le monopole de l'expertise. Salariés, citoyennes et citoyens se sont massivement intéressés, documentés et positionnés sur le projet de loi, et ont considéré, contrairement à la propagande gouvernementale, qu'il se traduirait par des reculs pour les salariés. Internet, en permettant à chacun d'être son propre média, a été une caisse de résonance de ces décryptages et a permis de contourner les analyses des experts officiels.

La première mobilisation interprofessionnelle marquée par le web

La mobilisation contre la loi Travail est la première mobilisation interprofessionnelle impactée en profondeur par le web et les réseaux sociaux. Leur impact avait été déterminant en 2011, dans les mobilisations des sociétés civiles arabes. La mobilisation contre la loi Travail en offre la démonstration française. Les outils web ont permis de construire une mobilisation « *par en bas* », et d'influer sur les rythmes et les modalités de mobilisation classique. Bien loin de leur « *virtualité* » supposée, les outils web ont interagi en permanence avec les mobilisations physiques, comme l'a par exemple démontré la construction de la première journée de manifestation du 9 mars. Le 9 mars, jour du Conseil des ministres examinant le projet de loi Travail, la première journée de grève des cheminots est à l'ordre du jour pour peser sur la négociation de la convention collective du ferroviaire. Un « *appel citoyen et militant* », initié notamment par des militantes et militants CGT sur Facebook et rejoint par de nombreux collectifs, syndicats d'entreprises, unions départementales,

LOI TRAVAIL : RETOURS SUR MOBILISATION

fédérations... appelle à la mobilisation du 9 mars, et recueille 66 000 inscriptions. La CGT Île-de-France convoque une intersyndicale qui appelle le 29 février à la mobilisation le 9 mars à 12 h 30 devant le MEDEF. Dans le même temps, un groupe Facebook appelle à la mobilisation le 9 mars à 14 h place de la République. Devant le succès de ce groupe, les organisations de jeunesse déposent un parcours et se rallient à l'appel de 14 heures, proposant à l'Intersyndicale de faire de même. La mobilisation du 9 mars à Paris commence donc à 12 h 30 devant le MEDEF avec plusieurs dizaines de milliers de manifestants, qui convergent ensuite à République, où l'on comptera 100 000 manifestants jusqu'à Nation. Dans le reste de la France, ce sont 262 lieux de manifestations qui sont recensés et 500 000 manifestants (225 000 pour la police). La pétition « loi Travail Non Merci » recense les lieux de mobilisation et diffuse l'information aux plus de 1 million de signataires, permettant de transformer la mobilisation numérique en mobilisation dans la rue. L'ampleur de la mobilisation du 9 mars étonne tous les observateurs. Très forte chez les jeunes et dans le privé, dans des secteurs et chez des catégories qui ne sont pas habitués des mobilisations. Les Unions départementales sont assaillies d'appels de salariés d'entreprises sans présence syndicale demandant comment faire grève. Les militants d'entreprise sont souvent surpris de la mobilisation de collègues qui jusque là ne s'étaient jamais mobilisés ni même intéressés aux informations syndicales. La force de la mobilisation démontre l'ampleur de la contestation, minimisée par le gouvernement, qui commence par expliquer que les pétitionnaires font de la désinformation et de nombreuses erreurs, puisqu'il s'agit de fausses signatures et enfin d'une mobilisation virtuelle qui ne se traduira pas dans la rue. Peine perdue, la contestation est bien là.

À côté de cette mobilisation massive, la journée d'action du samedi 12 mars des syndicats dits réformistes fait pâle figure. Un millier de manifestants dans toute la France à l'appel de 5 organisations (CFDT, CFTC, UNSA, CGC, FAGE), qui prétendront tout de même très sérieusement être à l'origine des premiers reculs du gouvernement le 14 mars.

L'objectif du gouvernement est alors d'opposer les nouveaux acteurs et la mobilisation en ligne aux syndicats, d'opposer jeunes et salariés. Réutilisant le discours de la droite vantant en 2006 le CPE au nom des jeunes précaires qui bénéficieraient d'un assouplissement du Code du travail, le gouvernement explique que la remise en cause des droits des salariés « *insiders* » en CDI servira aux *outsiders*, qui ne seraient pas défendus par les syndicats. Le mouvement #OnVautMieuxQueCa, porté par des youtubeurs et youtubeuses sans aucun statut, offre un démenti cinglant à cette tentative de mise en opposition.

Tout au long de la mobilisation les initiatives numériques se succèdent : « OccupyCM » pour « occuper » le Conseil des ministres du 24 mars, en les noyant sous les mails et les tweet, la plateforme #OnSenSouviendra pour interroger par téléphone, par mail et sur les réseaux sociaux les députés et rendre publiques leurs intentions de vote (ils seront nombreux à témoigner du harcèlement jour et nuit de leur permanence parlementaire), la « Motion de censure citoyenne » suite au 49-3 (signée par 540 000 personnes), ou encore l'opération « Casserole Debout » (organisée dans 150 villes de France les vendredis soirs !) et le covoiturage citoyen pour venir manifester le 14 juin à Paris, ne sont que quelques exemples des outils de mobilisation numérique construits par la pétition tout au long du mouvement^{1/}.

D'un bout à l'autre de la mobilisation, l'UGICT-CGT s'est attachée à créer des ponts entre la mobilisation en ligne et la mobilisation traditionnelle, entre le social et le sociétal, les champs syndical et citoyen pour déjouer ces tentatives de mise en opposition. De la pétition à Nuit Debout en passant par les youtubeurs, les convergences avec le mouvement syndical ont été systématiques et déterminantes pour la réussite de la mobilisation.

31 mars : les jeunes passent le relais aux salarié·es

Réussir l'articulation des rythmes de mobilisation entre les jeunes et les salariés est toujours déterminant pour gagner la mobilisation la plus large. Étudiants et lycéens, qui utilisent de fait des formes de grève reconductible avec le blocage des universités et lycées, ont besoin d'une mobilisation très rythmée, avec des manifestations fréquentes et régulières et de nombreuses initiatives. La mobilisation des salariés nécessite davantage d'anticipation, et repose plus rarement sur la grève reconductible. En 2006, le lien étroit entre organisations de jeunesse et salariés avait assuré la victoire de la mobilisation en permettant de positionner des dates de manifestations interprofessionnelles massives, entrecoupées de manifestations jeunes alors que la majorité des universités étaient bloquées. La mobilisation de 2016 a été marquée par le décalage temporel entre les jeunes et les salariés. Durant les 4 mois de mobilisation, et lors des 13 journées d'action, les manifestants ne sont pas les mêmes. Du 9 au 31 mars, les cortèges sont constitués à 50 % ou plus par des jeunes, avec de nombreux lycées et universités bloqués. À partir de début avril,

du fait des vacances universitaires puis des examens, la mobilisation reflue dans les universités et les manifestations sont essentiellement composées de salariés. Le 31 mars

^{1/} Pour retrouver les différentes initiatives réalisées notamment par Eliott Lepers et Caroline De Haas à partir des mails envoyés aux signataires de la pétition : <https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitravailnonmerci>

LOI TRAVAIL : RETOURS SUR MOBILISATION

marque le moment de convergence. Manifestation syndicale préparée de longue date, elle est le moment où l'ensemble des forces organisées entrent dans la mobilisation et retrouvent les jeunes qui battent le pavé depuis le 9 mars. Malgré la pluie battante, le 31 mars est donc, avec le 14 juin, la plus grosse manifestation du mouvement. Elle est suivie du relais de Nuit Debout, permettant de maintenir la mobilisation durant les vacances scolaires, puis des grèves reconductibles.

Le blocage économique : l'appel du congrès de la CGT

Le 51^e congrès confédéral de la CGT, réuni du 18 au 22 avril à Marseille, permet d'amplifier la mobilisation syndicale. Les 1 000 délégués, représentant l'ensemble des professions sur tout le territoire, peuvent se coordonner en direct. Ses débats sont focalisés sur la mobilisation et sur la nécessité d'appeler à la grève reconductible, signe de la détermination des délégués à mettre toutes les forces de la CGT dans la mobilisation, sans toutefois que les modalités de sa construction soient débattues en profondeur. Un appel du congrès est adopté^{2/}.

À partir du 1^{er} mai, les professions organisées construisent la mobilisation, en articulant avec leurs revendications sectorielles, et mettent en œuvre une sorte de relais des grèves. C'est d'abord le cas des intermittents du spectacle, mobilisés pour sauvegarder les annexes 8 et 10 dans le cadre de la négociation assurance chômage, puis des routiers dénonçant notamment la moindre rémunération des heures supplémentaires prévue par la loi Travail, puis des raffineries, déjà fer de lance des mobilisations en 2010, suivis par les cheminots, mobilisés sur leur convention collective. Les dockers arrêtent le travail dans l'ensemble des ports français à chaque journée d'action et jouent un rôle déterminant au Havre pour bloquer le terminal pétrolier. Les rythmes de mobilisation se resserrent avec 1 à 2 journées de grève et de manifestation par semaine à l'appel de l'Intersyndicale. Dans l'énergie, la mobilisation est importante avec de fortes baisses de production, et des actions en solidarité avec les usagers, comme le passage des heures pleines en heures creuses par exemple. Derniers à entrer dans la danse, dans plusieurs agglomérations les salariés du nettoiement bloquent le ramassage et le traitement des déchets. De façon

^{2/} « Dans ce cadre, la CGT appelle toutes les organisations à amplifier la riposte, dès le 28 avril, par la grève interprofessionnelle et les manifestations pour obtenir dans un premier temps le retrait du projet de loi de casse du Code du travail. D'ici le 28 avril, la poursuite de la construction

de l'action implique la tenue d'assemblées générales dans les entreprises et les services publics pour que les salariés décident, sur la base de leurs revendications et dans l'unité, de la grève et de sa reconduction pour gagner retrait et ouverture de véritables négociations de progrès social. »

moins visible, les milliers d'arrêts de travail ont lieu dans le secteur industriel, parfois de façon reconductible, avec des débrayages les jours de mobilisation, chaque jour quelques heures, des grèves d'heures supplémentaires ou des actions de perturbation de la production. Notons notamment des mouvements de grève très suivis dans certains sites tertiaires moins habitués des mobilisations (Amazon, Carrefour Market, quelques cliniques...). Dans la quasi-totalité des cas, le rejet de la loi El Khomri est lié à des revendications sectorielles et de nombreuses avancées sont arrachées dans les secteurs les plus mobilisés. Limitée par les médias aux secteurs les plus impactants sur la vie quotidienne des Français pour la rendre impopulaire (transports, déchets...), et traités sous la forme désormais classique de la « prise d'otage », ces mouvements de grève étaient cependant beaucoup plus importants, comme en témoigne la baisse de production industrielle de 0,5 % en mai (alors qu'elle avait augmenté de 1,3 % en avril).

Les difficultés à étendre la grève peuvent être expliquées par plusieurs raisons. D'abord, les secteurs mobilisés correspondent pour l'essentiel aux secteurs de forte implantation de la CGT, touchant peu les ingénieurs, cadres et techniciens, le tertiaire ou les PME. Avec, y compris dans ces secteurs, de nouvelles difficultés liées à l'augmentation de la précarité, avec certaines lignes de production fonctionnant grâce à 50 % d'intérimaires pour lesquels le droit de grève est souvent très théorique. L'augmentation du nombre d'ingénieurs, cadres et techniciens, qui représentent en moyenne 46 % du salariat mais sont majoritaires dans de nombreuses grandes entreprises ou secteurs, a aussi pesé. Avec des carrières et des salaires très individualisés, des pressions managériales très fortes et une liberté d'expression niée, leur implication dans des mouvements de grève reconductible est plus compliquée et risquée. Le patronat a encore une fois joué sur la division du salariat pour tenter de casser la mobilisation, appelant par exemple les cadres de la SNCF à être des « *gilets rouges* » et à remplacer leurs collègues en grève, ou ceux des raffineries à rouvrir les robinets pour reprendre la production. C'est pour contrer ces mises en opposition que l'UGICT a diffusé dès le 17 mai une lettre ouverte aux ingénieurs, cadres et techniciens, les appelant à définir eux-mêmes les modes d'action leur convenant le mieux pour exprimer leur rejet de la loi Travail et leurs revendications spécifiques. La votation citoyenne sur la loi Travail proposée par l'Intersyndicale prolonge cette volonté de diversifier les modes d'action. Organisée sur des milliers de lieux de travail, elle a permis à toutes celles et ceux qui ne pouvaient pas participer à la grève de donner leur point de vue sur le projet de loi. Lorsque la votation avait lieu sur des sites à concentration importante de cadres, la forte participation comme les résultats

LOI TRAVAIL : RETOURS SUR MOBILISATION

démontraient la volonté de débats, y compris contradictoires (sur les votations organisées dans les sièges sociaux, les résultats étaient en moyenne de 70 % contre la loi Travail, avec un niveau plus important qu'ailleurs d'opinions favorables). D'une façon générale, les modes de mobilisation à l'extérieur de l'entreprise préservant l'anonymat étaient plus propices à la mobilisation des salariés en responsabilité, qui étaient nombreux à participer aux débats de Nuit Debout ou aux mobilisations en ligne.

Ensuite, les mouvements de grève de 2016, à l'image de ceux de 1995 ou de 2010, illustrent des grèves par solidarité, la majorité des salariés soutenant par procuration la grève des secteurs les plus organisés et ayant le plus d'impact sur l'économie. C'est ce qui explique que malgré la rhétorique très violente du gouvernement et du patronat dans les médias pour rendre les grèves impopulaires, la mobilisation soit restée largement majoritaire dans l'opinion. Les centaines de milliers d'euros recueillis par les différentes caisses de grève sont la démonstration du soutien très fort de la grève par les salariés ne voulant ou ne pouvant pas entrer dans le mouvement.

Enfin, tous les secteurs n'ont pas réussi à construire des convergences en articulant revendications professionnelles et rejet de la loi Travail. C'est notamment le cas dans la Fonction publique où les journées d'action interprofessionnelles ont été priorisées au détriment de journées d'action pour l'augmentation des salaires et du point d'indice. Soutenant la mobilisation mais considérant qu'elle ne les concernait pas, la majorité des fonctionnaires est restée à l'écart.

Une Intersyndicale réduite mais durable

L'Intersyndicale apparaît remarquable par sa durée comme par son périmètre. C'est la première fois qu'une mobilisation de cette ampleur et de cette durée a pu être organisée sans unité syndicale, en l'absence de la CFDT, de la CFTC et de l'UNSA. Leur cavalier seul aura néanmoins pesé très lourd sur l'issue donnée à la mobilisation, le pouvoir justifiant d'un bout à l'autre ses positions par le soutien de la CFDT. Et la CFDT appelant, de façon encore plus visible et nette que le patronat, à la mise en œuvre sans délai ni compromis de la réforme. Les dates proposées par l'Intersyndicale ont été déterminantes pour tirer la mobilisation et l'inscrire dans la durée jusqu'au 15 septembre.

L'analyse de cette mobilisation permet de dessiner en creux les chantiers d'avenir pour le mouvement syndical. D'abord le développement de la solidarité interprofessionnelle pour contrer l'enfermement du syndicalisme

dans l'entreprise générée par la suppression des élections prud'homales (qui fait désormais reposer sur les seules élections d'entreprise la représentativité des organisations syndicales) et par la loi Travail (qui renvoie à l'entreprise la définition des droits des salariés). L'enjeu est de mettre en échec les stratégies de dumping et de morcellement des communautés de travail et des solidarités. Le renforcement des moyens de l'interprofessionnel doit permettre de développer les implantations dans les déserts syndicaux, notamment dans le tertiaire et les PME. Il s'agit également de développer un syndicalisme spécifique, à même de prendre en compte les revendications et la situation particulière des salariés qualifiés en responsabilité et de construire des convergences pour empêcher le repli catégoriel et les mises en opposition. Cela nécessite d'accepter modes d'action et revendications spécifiques, de façon à pouvoir mobiliser les ingénieurs, cadres et techniciens/agents de maîtrise à partir de leur vécu au travail et de leurs aspirations, et non plus seulement en solidarité avec les autres catégories.

Il est également nécessaire de repenser les modalités de construction d'un mouvement de masse et de trouver des modalités permettant aux précaires, salariés sans implantation syndicale ou ayant des responsabilités en entreprise de s'impliquer activement autrement qu'en solidarité. L'enjeu est de trouver des formes leur donnant un droit de grève effectif (grève du zèle, des heures supplémentaires...), malgré les pressions dont ils sont l'objet. La diversification des modes d'action doit permettre de construire, autour de la grève, une diversité d'engagements et d'implications possibles, impliquant salariés/citoyens/usagers-consommateurs.

Comme en 2006 et en 2010, les jeunes étaient nombreux dans les cortèges syndicaux, en particulier les jeunes diplômés du supérieur. Cette adhésion aux messages syndicaux ne s'est pourtant pas traduite par une vague d'adhésions. Une réflexion syndicale s'impose pour offrir un débouché à l'envie d'action de toute une partie de la jeunesse. Enfin, les premières interactions entre le web et le mouvement social ont démontré toutes leurs richesses et leurs potentialités de communication et d'action. La montée en compétences du mouvement syndical doit permettre d'utiliser le web comme outil du renouveau démocratique et militant du syndicalisme.

L'impopularité du gouvernement et le contexte de fin de mandat, les mobilisations sectorielles déjà à l'agenda, comme le contenu du projet de loi qui constituait une véritable provocation, permettaient aux initiateurs de la pétition de savoir qu'une mobilisation d'ampleur était possible. L'UGICT-CGT, qui a fait du web une priorité stratégique dès 2011, et a toujours lié social

LOI TRAVAIL : RETOURS SUR MOBILISATION

et sociétal, faisait partie des organisations disposant des grilles d'analyses et d'outils pour accompagner la mobilisation. Cependant, personne ne pouvait prévoir sa résonance bien au-delà des cercles militants, son caractère innovant, son ampleur et sa durée en l'absence d'unité syndicale. De la même manière que la mobilisation contre la loi Travail s'est appuyée sur les savoir-faire acquis lors des mobilisations de 2010 et 2006, cette même mobilisation contre la loi Travail offre de solides points d'appuis pour la suite. Elle a permis de mettre la CGT, et notamment son secrétaire général Philippe Martinez, au centre du jeu et de démontrer l'utilité et la capacité de mobilisation des organisations syndicales.

Comme en 2010, le gouvernement a fait le choix de passer en force sur le projet de loi. Comme en 2012 avec l'élimination de Nicolas Sarkozy, ce passage en force se paiera donc dans les urnes et s'est déjà traduit par le renoncement de la candidature de François Hollande pour 2017. Il s'agit d'un basculement, qui illustre la prise du pouvoir de la finance, alors que le suffrage universel obligeait jusque-là les gouvernements à reculer devant les mobilisations majoritaires. Le jeu est néanmoins risqué et se traduit par une instabilité politique et sociale très forte. Antonio Gramsci en 1929 écrivait depuis sa prison « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres* ». Nous sommes dans cet interrègne, et de la mobilisation des forces sociales et intellectuelles dépend le sens du basculement. Le fossé entre les aspirations exprimées lors de la mobilisation contre la loi Travail et le scénario thatchérien annoncé pour 2017 est béant. C'est la capacité à lutter contre les tendances au repli et aux mises en opposition des salariés en permettant à chacune et chacun, cadre ou ouvrier, français ou étranger, de se rassembler, c'est la capacité à faire converger jeunes et salariés et à répondre à leurs aspirations démocratiques et sociales qui sera déterminant pour reprendre la main. □